



Bouygues Telecom

COLUMBIA
CENTRE D'AFFAIRES "LA BOURSIÈRE"
N.N. 186 - B.P. 84
92355 LE PLESSIS ROBINSON CEDEX

TÉL : (33) 1 39 26 26 00
FAX : (33) 1 39 26 26 01

www.bouyguetelecom.fr

Association du Coteau de Nogent

M. Marc ARAZI

Président

35 rue François Rolland

94 130 NOGENT-SUR-MARNE

Le Plessis Robinson, le 15 septembre 2005

Affaire suivie par Florence CURVALE :

☎ 01.41.09.52.39 ☎ 01.39.26.26.60

N/Réf. : FCu/2005/LT-1125

Objet : Site T11779, 92 rue François Rolland

Monsieur le Président,

Nous accusons réception de votre courrier du 30 août dernier adressé à Monsieur Gilles PELISSON, qui nous a quelque peu surpris. En effet, celui-ci semble faire abstraction du dialogue établi depuis un an maintenant avec nos équipes de déploiement régional de Bouygues Telecom.

Nous vous confirmons à nouveau, conformément aux engagements pris lors de la réunion en Préfecture, qu'aucun matériel constitutif d'une antenne de téléphonie mobile (ni antenne, ni armoire technique) n'a été posé sur la terrasse de l'immeuble situé 92 rue François Rolland lors de l'opération de grutage du 22 août dernier.

Ainsi, Bouygues Telecom répond entièrement aux engagements pris lors de la réunion en Préfecture le 27 juin 2005.

Pour compléter, ces engagements consistaient en l'enlèvement des gravats et la mise en sécurité collective de la terrasse. Ces travaux, avec votre accord, étaient programmés au plus vite, avant la rentrée scolaire.

En conséquence, et comme en atteste votre présence ce 22 août, vous étiez bien informé de la date de l'opération de levage et de sa nécessité.

Par ailleurs, nous tenons à vous rappeler que depuis 18 mois sur ce dossier nous respectons scrupuleusement les chartes de Nogent-sur-Marne et du Val de Marne, ainsi que la Préfecture et le Maire l'ont acté, **en votre présence**, lors de la réunion du 27 juin :

- Information des riverains
- Exposition en mairie



Bouygues Telecom

- Réunion publique
- Réunions de concertation
- Simulation de champs électromagnétiques
- Mesures de champs électromagnétiques

A chacune de ces étapes, nous avons répondu à toutes les questions sur le respect du paysage urbain et sur la santé.

Sur ce dernier point, la DDASS et l'ANFR ont apporté toute leur expertise et confirmé que l'installation projetée apporterait une faible contribution aux champs électromagnétiques ambiants et resterait très en deçà des seuils réglementaires : Le projet respecte bien le principe d'attention explicité dans le rapport de l'Agence Française de Sécurité Sanitaire Environnementale de juin 2005.

Quant à l'intégration paysagère, nous avons profité de l'engin de levage pour placer deux arbres en matériau composite trop volumineux pour être acheminés par la cage d'escalier. Cet essai grandeur nature montrera notre savoir faire et apportera les réponses aux dernières interrogations des riverains.

Nos actions prouvent, s'il en était besoin, que nous sommes un opérateur responsable, respectueux de ses engagements et à l'écoute des riverains.

A ce stade du dossier, nous attendons de votre part le respect de vos engagements pris en tant que président de l'ACN, à savoir :

- Informer vos adhérents des conclusions de la DDASS et de l'ANFR,
- Arrêt des blocages par la force des travaux pourtant dûment autorisés.

Ces préalables sont indispensables à la reprise d'un dialogue de qualité dans l'esprit de concertation que la Mairie et notre Entreprise veillent à mettre en place avec vous depuis maintenant un an.

Dans cette volonté de rechercher une solution équitable à la défense de nos intérêts réciproques, j'ai demandé à l'un de mes collaborateurs, Monsieur Jean-Luc DECAUDIN en charge de la Gestion du Patrimoine de prendre contact avec vous.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, nos salutations distinguées.

Denis BURET
Directeur Régional Réseau Ile-de-France
Et Réseaux Nationaux

Copie à :

Monsieur BERGOUX, Préfet du Val de Marne

Monsieur MARTIN, Maire de Nogent-sur-Marne

Monsieur Gilles PELISSON, Président Directeur Général de Bouygues Telecom